

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 1

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE..

CANTON D'ARGOVIE

L'« EXPRESS PURE LAINE VIERGE » A DESTINATION

L'exposition itinérante appelée « Express pure laine vierge », organisée par l'association suisse de l'industrie lainière et par le secrétariat international de la laine, qui s'est arrêtée dans de nombreuses localités suisses, pour montrer les avantages de la pure laine vierge et son traitement en vue d'en faire un produit de qualité, a terminé son périple de deux mois et a rejoint Zofingue. Dans une remorque étaient montrés en attraction, des moutons mérinos d'Australie et d'Afrique du Sud, ainsi que différents spécimens de croisement de races.

Quelque 50.000 personnes ont participé au concours organisé dans le cadre de cette exposition itinérante et intitulée : « Nous sommes assis dans la laine ». Sur ce nombre, 84 gagnants régionaux ont reçu un « vreneli » d'or et ont pu participer au tirage du gros lot, leur poids en laine. Ce lot est allé à une jeune écolière d'Adliswil, Marilyse Riesen, seize ans, lycéenne, qui veut embrasser la profession de dessinatrice en textiles. En présence de M. E. Nef, directeur de l'Association suisse de l'industrie lainière, du président Pierre Helg et de M. H. Zwick, directeur du secrétariat international, la jeune gagnante a été pesée à Zofingue et a reçu son poids de laine vierge.

CANTON DE BALE

UN NOUVEAU REMEDE « GEIGY » CONTRE LA GRIPPE

Le communiqué suivant a été distribué par la maison Geigy S.A. de Bâle :

« En octobre dernier, la maison E.I. Dupont and company a annoncé le lancement, aux Etats-Unis, du chlorhydrate de L-Adamantanamine, sous le nom de marque de "Symmetrel". L'autorisation lui a été accordée par la Food and Drug administration (F.D.A.). En même temps J.R. Geigy S.A. annonçait au corps médical de Suisse et d'Allemagne le prochain lancement du même produit, sous licence.

« Le "Symmetrel" est un nouvel agent chimo-thérapeutique antiviral, destiné à la prophylaxie de la grippe, de type a-2 (grippe asiatique). Ce n'est pas un vaccin. Il n'est donc efficace que pendant la période où il est absorbé.

« En Suisse, comme en Allemagne, le "Symmetrel" sera mis en vente, sur ordonnance médicale, dès qu'apparaîtra une épidémie de grippe de type a-2 d'une certaine importance. »

LEGS TESTAMENTAIRE DE JEAN ARP

Le peintre, sculpteur et poète Jean Arp, décédé il y a quelque temps, a légué, par voie testamentaire, plusieurs toiles au musée d'art de Bâle. L'épouse de Jean Arp, Mme Sophie Taeuber-Arp, a complété ce legs par un don d'œuvres de sa propre collection.

C'est au cours d'une cérémonie organisée au musée d'art à la mémoire de l'artiste disparu que l'on a rendu public ce don de grande valeur. Parmi les œuvres léguées, figurent notamment des toiles de Kandinsky, Van Doesburg, Sophie Taeuber-Arp, Max Bill. Parmi celles données par Mme Taeuber signalons des toiles de Giacometti, et une sculpture de Jean Arp.

Au cours de la cérémonie, M. Meyer-Chagall, directeur du musée d'art, a rendu hommage à Jean Arp, qui a toujours ressenti un profond attachement pour la ville de Bâle.

HOTEL OXFORD & CAMBRIDGE

11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses

Tél. : OPE. 28-45 Tél. : OXFORTEL

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

Le MONTE-CARLO

9, Av. de Wagram - Métro Etoile

vous réserve le meilleur accueil

SELF-SERVICE, rez-de-chaussée

RESTAURANT, 1^{er} étage

Menus à F 7 — et 9,50
vin et service compris

SALLES pour BANQUETS

ROTISSERIE

A. Tobler, Dir.

CANTON DE BERNE

FETE DES JEUNES CITOYENS A BIENNE

A Bienne s'est déroulée la fête des jeunes citoyens et jeunes citoyennes de 1966. A la salle Farel pour les Romands et à l'église du Ring pour les Suisses Alémaniques, il appartint à M. Simon Kohler, conseiller d'Etat bernois, et à M^{me} Ruth Burren, institutrice à Steffisbourg pour les Alémaniques, de prononcer l'allocution de circonstance. Ils étaient 485 filles et 420 jeunes gens — dont 245 Romands.

Pour les Romands, M^{me} Marlyse Bouille exprima les sentiments des jeunes gens de 20 ans. Puis, chaque nouveau citoyen reçut du Conseil municipal une adresse et un souvenir.

CONFERENCE DE PRESSE A PROPOS DE L'AFFAIRE HENNIN ET CATTIN

Le juge d'instruction Albert Steullet, assisté du procureur du Jura, M^{me} Oscar Troehler, a tenu une conférence de presse à Moutier à laquelle avaient été invités les rédacteurs en chefs des journaux du Jura, auxquels s'étaient joints quelques journalistes de Bienne et de Neuchâtel.

Pourquoi cette conférence ? parce que, dira le juge Steullet, il a été écrit et émis des critiques quant aux conditions de détention de Jean-Baptiste Hennin et Imier Cattin. Aussi le juge a-t-il estimé utile de faire une mise au point et de répondre aux considérations contraires à la vérité formulées au sujet des conditions de détention des deux prévenus. La présente conférence de presse, précisera M^{me} Steullet, a pour unique objet : les conditions de détention de Jean-Baptiste Hennin et Imier Cattin. Il n'est pas question, par conséquent, de l'enquête dirigée contre les deux prévenus, puisqu'elle n'est pas encore close, comme il n'est pas question non plus de se prononcer sur le sort de la demande d'extradition, et de rappeler les 8 infractions reprochées aux deux prévenus. Puis le juge Steullet donna connaissance des dispositions légales du Code de procédure pénale bernois sur lesquelles l'instruction a dû se baser. Enfin, il donna les précisions suivantes au sujet de la détention des deux prévenus, ceci pour remettre toutes choses au point.

Hennin et Cattin ont été mis en état d'arrestation le 5 juin 1966. Ils ont été mis en cellule à Berne jusqu'au 4 juillet 1966. Ils furent transférés dans les prisons de Moutier le 4 juillet 1966, leur présence à Berne ne s'avérant plus nécessaire, car les actes principaux concernant les expertises confiées à l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne et au service d'identification de la police cantonale, étaient terminés. Hennin et Cattin ont demandé de commencer à purger leur peine, ils ont donc été transférés conformément au Code de procédure pénale, au pénitencier de Thorberg, Hennin, le 25 juillet 1966, et Cattin le 2 septembre 1966.

Conditions de détention :

a) Correspondance. — Dès les premiers jours de sa détention (début juin 1966), et jusqu'à son transfert au pénitencier de Thorberg (25 juillet 1966) Hennin a pu correspondre avec qui que ce soit. C'est ainsi que chaque semaine, il a écrit une ou plusieurs lettres, soit à son épouse, à ses enfants, soit à sa mère, soit à son frère, soit à des amis ou connaissances. Il a fait un très large usage de cette possibilité de correspondre. En outre, dès le début de sa détention, Hennin a reçu de son épouse, de ses enfants, des membres de sa parenté, de ses amis et connaissances, plusieurs lettres.

Il a reçu des paquets contenant cigarettes, victuailles, friandises, journaux, illustrés, livres : de la part de son épouse au moins un paquet par semaine, de la part des membres de sa famille, d'amis ou de connaissances. Il en a été de même pour Imier Cattin. Au pénitencier de Thorberg, les deux prévenus ont pu correspondre conformément au règlement de l'établissement. Ils ont reçu à Thorberg les colis et les lettres qui leur étaient adressés par leurs familles ou leurs connaissances.

b) Visites. — M^{me} Hennin a rendu visite à son mari pour la première fois le 22 juillet 1966 à Moutier. Elle est allée le voir au pénitencier de Thorberg avec son fils et d'autres membres de la famille Hennin le 24 août 1966. Le 26 septembre 1966, M^{me} Hennin, un beau-frère et une belle-sœur ont vu Hennin à Thorberg. M^{me} Hennin et ses enfants ont été conduits à Marsens par un chauffeur de M. Lucien Meyrat, pour rendre visite à Hennin, la veille, de l'évasion de ce dernier. Chaque fois que M^{me} Hennin a demandé l'autorisation de rendre visite à son mari, il a été fait droit à sa demande. Cattin a reçu la visite de sa mère à Thorberg.

c) Avocats. — Dans le courant de juillet 1966, le juge d'instruction savait que la famille de Jean-Baptiste Hennin entreprenait des démarches pour lui désigner un avocat. Avant son transfert au pénitencier de Thorberg, Hennin a été orienté sur la possibilité de s'entretenir avec un défenseur. Ce dernier n'était toutefois pas encore connu. C'est au début de septembre que le juge a eu connaissance du nom du défenseur. Celui-ci a vu Hennin le 12 septembre 1966. Ce n'est que le 20 septembre 1966, que l'avocat s'est légitimé par procuration. Le 1^{er} octobre 1966, il a demandé à voir son client et à communiquer librement avec lui. Cette demande lui a été accordée, conformément au Code de procédure pénale bernois. Le défenseur d'Hennin lui a rendu visite le 13 octobre 1966, à Marsens, accompagné d'un fils du prévenu. En ce qui concerne Cattin, c'est le 23 septembre 1966 que le juge a eu connaissance du nom de son défenseur. Le 27 octobre 1966, il a demandé à rendre visite à son client, ce qui lui fut accordé. Il a vu son client le 4 novembre 1966, sauf erreur.

La discussion qui s'en suivit fut largement utilisée. Maîtres Steullet et Troehler purent préciser de nombreux points touchant pour la plupart à ces questions de procédure. A remarquer que M^{me} Steul-

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

let a fait un exposé comparatif des conditions de détention, applicables dans les cantons romands. Pour terminer, M^e Troehler a affirmé que le Code de procédure pénale bernois est moins dur que la plupart de ceux des cantons romands.

UNE REVUE SUISSE A L'HONNEUR

Au 11^e Concours international des livres et revues consacrés au cinéma (dans le cadre de la 27^e Biennale du film à Venise), le premier prix — Le Lion d'argent de Saint-Marc — a été décerné à M. Georges Kasper, d'Echandens (Vaud), rédacteur en chef de la revue suisse « Cinéma international », revue bi-mensuelle créée en 1964. Cette distinction a été remise au rédacteur en chef de « Cinéma international » par le Département politique fédéral.

COLLABORATION HORLOGERE ENTRE LA SUISSE ET L'U.R.S.S.

A l'invitation de l'ambassade de l'U.R.S.S. à Berne, M. Gérard Bauer, président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie, accompagné de M. René Retondaz, vice-directeur, en charge des relations avec l'extérieur, s'est rendu à Moscou et Leningrad du 30 novembre au 6 décembre. Cette délégation était précédée, puis accompagnée de M. Eric Perrenoud, directeur de la manufacture des montres Doxa, délégué industriel désigné par le bureau du comité central de la F.H., et de M. René Lecoultrre, vice-directeur de la F.H., en charge de la division recherche et technique.

Cette délégation de la F.H. a eu l'occasion de visiter successivement la fabrique d'horlogerie soviétique de Minsk, l'Institut de recherches horlogères de Moscou, les fabriques d'horlogerie n°s 1 et 2 de Moscou, et la fabrique d'horlogerie de Pétrodvorets, près de Leningrad. La délégation a, en outre, été reçue par le ministère de construction des appareils des moyens d'automatisation et des systèmes de gestion, par le ministère du commerce extérieur et par le comité d'Etat du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. pour la science et la technique. C'est ce comité qui a conduit à bonne fin, au cours des derniers mois, les négociations avec Renault (France), Fiat, Olivetti, Snia Viscosa (Italie) et avec Imperial Chemical Industries (Grande-Bretagne).

La délégation de la Fédération horlogère suisse a pu se rendre compte des progrès réalisés par la fabrication russe au cours de ces dernières années tant en moyens techniques utilisés qu'en volume de production. Elle a notamment constaté la dimension des unités de production et l'important effort vers l'automatisation qui est fait dans la fabrication de l'ébauche et dans les chaînes de montage. L'Institut de recherches est également fort bien organisé avec un recours important aux techniques électroniques.

Lors des entretiens avec les représentants des ministères, ceux-ci ont fait connaître l'intention du gouvernement soviétique de mettre des moyens accrus à la disposition de son industrie horlogère, spécialement sur le plan de la recherche et de la technique. La délégation de la Fédération horlogère suisse a pris acte de la liste des vœux formés par les représentants de l'Union so-

viétique en marquant à chaque fois la nécessité de trouver un système de parité pour équilibrer les prestations de part et d'autre, et notamment l'impérieuse nécessité d'inclure dans tout accord la reprise des importations de montres suisses en U.R.S.S. sur une base stable et substantielle.

La délégation de la Fédération horlogère suisse n'a pas non plus manqué de marquer le rôle que le gouvernement helvétique aura nécessairement à jouer en la matière vu les dispositions légales du statut de l'horlogerie. Les deux délégations sont convenues d'échanger dans un délai rapproché les listes des desiderata réciproques qui feraient ensuite l'objet de consultations au printemps prochain.

La délégation de la Fédération horlogère suisse a, dans cette première phase des entretiens, marqué ainsi qu'elle était disposée — sous réserve de la ratification de ses organes compétents et sans préjudice des relations que l'industrie horlogère suisse entretient avec ses autres partenaires, sur le plan international — à participer à des pourparlers avec les ministères soviétiques compétents, sur la base d'une parité des prestations réciproques.

L'ACCORD HORLOGER DE HONG-KONG : LE POINT DE VUE DE L'U.B.A.H. :

LA MONTRE SUISSE DOIT RESTER SUISSE

Au début de novembre, la Fédération horlogère (F.H.) signait avec la Fédération des industriels de Hong-Kong un accord visant à assainir le marché horloger dans cette colonie de la couronne britannique et dans le Sud-Est de l'Asie, et autorisant les fabricants de cette place à apposer la marque « Swiss made » (fabrication suisse) sur les montres dont les mouvements proviennent de Suisse, mais dont les parties détachées, surtout les boîtes et les cadres, sont fabriqués sur place, sur la base des normes imposées aux industriels suisses.

Hong-Kong est une plaque tournante de tout le marché du Sud-Est de l'Asie, car il absorbe à lui seul 6 % de la production suisse.

Or, cet accord s'est heurté d'emblée à l'opposition de l'Union des Associations de fabricants de parties détachées horlogères, plus connues sous son sigle « U.B.A.H. », laquelle craint que l'appellation suisse « Swiss made » ne souffre des facilités accordées aux industriels chinois et singulièrement aux fabricants de boîtes et de cadans, puisque ceux-ci bénéficieront des connaissances de leurs concurrents suisses, lesquels sont soumis à des normes de qualité qui font l'objet d'une réglementation très stricte.

Le point de vue de l'U.B.A.H. a été exposé au cours d'une conférence de presse donnée à Berne.

D'emblée, M. Laurent Carrel, président de l'U.B.A.H., a insisté sur le fait que celle-ci ne recherche pas la polémique, mais surtout un terrain d'entente avec la F.H., laquelle, pour l'accord de Hong-Kong, l'a placée devant le fait accompli. L'U.B.A.H. a donc dû recourir à l'opinion publique pour réagir. Elle n'en est pas moins disposée que jamais à collaborer

avec l'ensemble de l'industrie horlogère. Tout est question d'équilibre. Il ne faut pas qu'un de ses secteurs essentiels, l'un de ceux qui a le plus contribué à la renommée de notre montre, soit plus ou moins sacrifié au profit de certains exportateurs de mouvements.

Au demeurant, et c'est ce que la discussion a fait clairement ressortir lors des questions posées par la presse, les possibilités d'une telle collaboration existent. La Chambre suisse de l'horlogerie, organisation de fait de notre industrie de la montre, représente l'ensemble de toutes les associations. En vertu de ses statuts, elle a pour but de défendre les intérêts collectifs de cette industrie, et c'est par son entreprise qu'un accord comme celui de Hong-Kong aurait dû être discuté.

Au surplus, ses statuts précisent bien qu'elle doit contribuer au développement harmonieux de l'industrie horlogère, notamment en dégageant une politique générale cohérente, en stimulant l'esprit de solidarité et en établissant un lieu permanent entre les diverses branches et associations intéressées. Elle est aussi l'organe représentatif de l'horlogerie auprès des autorités de notre pays et de l'étranger, de nos ambassades, légations et consulats, des organisations économiques, des chambres de commerce suisses et étrangères, etc. Enfin, la Chambre est un lien entre l'industrie horlogère suisse et les industries horlogères étrangères.

L'U.B.A.H., a encore précisé son président, ne craint pas la concurrence étrangère. Ses 600 fabricques de boîtes, cadrans, aiguilles et autres parties détachées ont contribué énormément au bon renom de notre montre, mais l'appellation « Swiss made », telle qu'elle est officialisée par l'accord de Hong-Kong, sera galvaudée, puisqu'on ne saurait garantir, en fin de compte, et malgré toutes les dispositions prises, la qualité des boîtes et cadrans qui seront fabriqués là-bas.

M. Alfred Bauer, industriel, porte-parole de l'Association des fabricants de boîtes, a rappelé que celle-ci était prête à ouvrir à Hong-Kong en 1964 un centre d'emboîtement des mouvements suisses, dans des boîtes importées de Suisse aux meilleures conditions. Hélas ! seules deux manufactures affiliées à la F.H. s'y intéresseront, de sorte que ce projet resta lettre morte.

Certes, l'accord de Hong-Kong n'est pas encore entré en vigueur et demeure subordonné à certaines conditions concernant le contrôle de la qualité des pièces détachées fabriquées là-bas. Toutefois, si la F.H. ne revient pas sur cet accord, les fabricants suisses de boîtes seront obligés d'organiser l'exportation de leurs produits en prenant contact avec les importateurs étrangers de mouvements suisses pour qu'ils les habillent de boîtes suisses, afin d'en faire des montres 100 % suisses.

M. P.-A. L'Epée, directeur du Centre-boîte S.A. et directeur « ad intérim » de l'Union suisse des fabricants de boîtes à Biel, a mis en évidence les progrès réalisés dans les boîtes, progrès qui sont en

avance sur tout ce qu'on fait à Hong-Kong et que l'accord signé par F.H. révélerait aux industriels chinois. Or, que voit-on à Hong-Kong ? beaucoup de vieilles machines, la plupart du temps des locaux misérables, des postes de travail sans beaucoup de sécurité, des ouvriers, enfin, travaillant 360 jours sur 365, et dont l'horaire est de 10 à 12 heures par jour et le salaire journalier égal à celui que gagne un ouvrier suisse non qualifié en moins de trois heures. Bref, l'accord de Hong-Kong n'assainira pas la situation, mais portera atteinte au bon renom dont jouit encore la montre suisse grâce à son mouvement, mais aussi à son habillement dont l'essentiel sont la boîte et le cadran.

Dernier orateur, M. Tony Schneidegger, directeur de Central-cadrans et secrétaire de l'Association des Fabricants suisses de cadrans à La Chaux-de-Fonds, a affirmé que l'accord de Hong-Kong abandonne en fait aux Chinois, sans le consentement des industriels des pièces détachées, de précieuses normes et d'intéressants tests techniques, en contrepartie d'une simple promesse de décourager les pratiques de contrefaçons dont les industriels chinois se sont fait les spécialistes. Il y a donc déséquilibre flagrant entre les prestations consenties par la Suisse et celles des partenaires asiatiques.

Ces thèses de l'U.B.A.H. ont été suivies d'une longue discussion au cours de laquelle un importateur hollandais de montres suisses — venu inopinément à Berne à l'insu de l'U.B.A.H. — n'a pas caché l'inquiétude que lui cause l'accord de Hong-Kong. A son sens, celui-ci portera préjudice à la réputation des garde-temps « Swiss made ».

Mettant le point final à la discussion, le président de l'U.B.A.H. a répété que celle-ci ne forme qu'un vœu : retrouver le contact avec la F.H. pour défendre les intérêts de l'ensemble de l'horlogerie suisse et mettre de l'ordre, dans un esprit de loyale collaboration, à l'application de la notion « Swiss made ».

ALCOOL ET CŒUR

Les Fédérations des médecins suisses, la Société suisse de cardiologie ainsi que la Sous-Commission de la recherche scientifique de la Commission fédérale contre l'alcoolisme communiquent :

D'aucuns prétendent que les boissons alcooliques agissent favorablement sur le cœur. L'alcool, le whisky en particulier, atténuerait l'angine de poitrine et protégerait de l'infarctus. Cette opinion ne cesse de se manifester, des profanes et même des médecins s'en font les interprètes, on la retrouve même dans quelques anciens manuels.

La recherche moderne a cependant prouvé que cette opinion est erronée : l'alcool n'améliore pas l'oxygénation du muscle cardiaque, il n'élimine pas les modifications pathologiques de l'électrocardiogramme. Les alcooliques chroniques ne sont nullement moins fréquemment atteints d'infarctus. Il est même probable que l'alcool peut être cause de lésions cardiaques, c'est ainsi que l'on trouve chez eux, assez souvent, une maladie de cœur d'un genre

particulier, imputable à l'alcool. Dans le cas d'angine de poitrine et d'infarctus, l'alcool aggrave encore la lésion cardiaque.

L'affirmation ancienne, mais fausse, que les boissons alcooliques constituent un remède salutaire contre les maladies de cœur repose uniquement sur la sensation bien connue de bien-être passager éprouvée parfois après absorption d'alcool. Ce dernier atténue bien des désagréments, douleurs cardiaques entre autres. Un bon médicament élimine la maladie, mais sans causer de dommage. Or, l'alcool ne guérit pas les affections cardiaques et, par surcroît, il est nocif.

REMISE DU PRIX MARCEL BENOIST 1965

Dans le salon de réception du Conseil fédéral au Palais du Parlement, a eu lieu à Berne, sous la présidence du conseiller fédéral H.P. Tschudi, la remise solennelle du prix Marcel Benoist 1965 à M. Georges de Rham, professeur aux universités de Lausanne et de Genève.

Après une allocution de bienvenue de M. Tschudi, le professeur Félix Fiála, de l'université de Neuchâtel, fit l'éloge de l'activité scientifique du lauréat et de l'ensemble de son œuvre. Les travaux du professeur de Rham, de réputation internationale, ont trait surtout aux variétés différenciables, et aux formes et courants harmoniques. Ils ont contribué de manière essentielle au développement des méthodes de la topologie et de l'analyse fonctionnelle, et plus généralement à la mise en valeur des tendances de la mathématique actuelle à la recherche de son unité.

Le professeur de Rham a chaleureusement remercié la Fondation de la distinction qu'elle lui a décernée.

MEDAILLE D'OR POUR UN SAVANT SUISSE

En 1903, l'Académie royale de Danemark, à Copenhague, créait un nouveau prix scientifique. Cette récompense devait être attribuée au chercheur qui pourrait démontrer si les conditions trouvées trois ans auparavant par le savant Dehn, suffiraient à la décomposition des polyèdres. Ce n'est toutefois qu'en 1965, après de longues et fastidieuses années de recherches, qu'il fut donné au savant suisse Jean-Pierre Sydler, de Zurich, de résoudre ce difficile problème. Son succès fut qualifié « d'exemple d'assiduité, de constance, qui est la base irremplaçable de la science », alors qu'on décida de lui attribuer la médaille d'or de l'Académie royale du Danemark, le 28 octobre.

Le lauréat est né, en 1921, à Neuchâtel, ville où il passa sa jeunesse et où, plus tard, il fit ses études. En 1943, M. Sydler présentait à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, une brillante thèse, travail qui devait du reste être couronné par un prix et qui traitait de la décomposition des polyèdres. C'est la même année qu'il eut connaissance de l'existence du concours proposé par la Suède. Infatigable, M. Sydler travailla, en dehors de ses occupations de tous les jours, à la solution du problème posé. En 1965, il parvenait à ses fins.

La remise de la médaille a eu lieu à Berne, par l'en-tremise de M^{me} Bodil Begtrup, ambassadrice du Dane-

mark en Suisse. Un ancien maître de l'heureux lauréat, ainsi que le ministre Jakob Burckhardt, président du conseil de l'Ecole, assistaient à la manifestation. A l'issue d'une courte allocution, l'ambassadrice remettait à M. Jean-Pierre Sydler la haute récompense.

PRIX LITTERAIRES DE LA VILLE DE BERNE

Àu conservatoire de la ville fédérale a eu lieu la remise des prix littéraires de la ville pour 1966. Le prix principal d'une valeur de 4.000 francs a été attribué à M. Jean-Rudolf von Salis, pour l'ensemble de son œuvre. Un prix de 2.000 francs est allé à M. Karl Rinderknecht, de Radio-Berne, pour l'ensemble de son œuvre littéraire et tout particulièrement pour ses émissions-radio. Un autre prix de 2.000 francs est allé récompenser M. Hans Rudolf Hubler, également de Radio-Berne, pour ses créations dramatiques. Un dernier prix d'encouragement a été attribué au docteur Walter Vogt, pour son premier roman : « Wuestrich ». Un nombreux public, dont le Conseil municipal de la ville de Berne, prenait part à cette manifestation.

OPÉRATION POUPEE N° 4

Pour la quatrième fois en un peu plus d'une année, « Terre des hommes » a donné à des petites filles abandonnées, originaires d'Afrique du Nord, une maman et un papa.

Agées de trois et quatre ans, ces enfants ont débarqué à Cointrin les 25 novembre et 9 décembre à 10 h 40. Après une quarantaine de quelques jours, elles ont découvert, à l'hôpital de Monthey, les 6 et 20 décembre à 13 h 30, ceux qui leur ont ouvert leur cœur et leur foyer à tout jamais.

Si les barrières sont tombées devant ces douze petites, il n'en va pas de même pour des milliers d'autres qui attendent, au Vietnam et ailleurs.

LE « TELEPHONE VERT » PASSE PAR LA SUISSE

Le « téléphone vert » Paris-Moscou, appelé d'abord téléphone rouge, est en fait un télescripteur. Cette liaison transitera par la Suisse grâce au « faisceau de télégraphie harmonique », explique-t-on dans les milieux compétents. Conformément aux règles de l'Union internationale des télécommunications, la procédure a été réglée par les administrations nationales des P.T.T. Les autorités françaises ont toutefois tenu à informer les instances politiques suisses de l'accord passé avec Moscou.

EXPERTS SUISSES DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Les Nations Unies, l'U.N.E.S.C.O., la F.A.O. et le B.I.T. viennent de confier d'importantes missions d'experts à des spécialistes suisses, dans le cadre de la coopération technique avec les pays en voie de développement.

— M. Eugène Schircks, psychologue, chef du service psychotechnique de l'Office régional de réadaptation professionnelle à Genève, pour deux mois, à Alger, en qualité d'expert en réadaptation professionnelle (B.I.T.).

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

— M. Jules-Emile Miauton, ancien chef du service cantonal de la formation professionnelle à Lausanne, pour douze mois, à Kinshasa, Congo, en qualité de conseiller en formation commerciale, département des ressources humaines. (B.I.T.).

— M. Jacques Simon, professeur école de commerce, Fleurier, pour un an à Niamey (Niger), en qualité d'expert en enseignement comptable et commercial (O.N.U.).

— M. Michel Ray, inspecteur scolaire en retraite, pour six mois à Damas (Syrie), en qualité de consultant à disposition du ministère de l'éducation nationale pour préparer son concours au directeur du centre audiovisuel à Damas (U.N.E.S.C.O.).

— M. Ernst Teuscher, docteur-vétérinaire, professeur titulaire en anatomie pathologique et vétérinaire parasitologie à l'université de Zurich, pour trois ans en qualité de chef d'équipe et conseiller en histologie et anatopathologie à l'école vétérinaire de Quito (Equateur) (F.A.O.).

— M. Ernst Tanner, professeur au polytechnicum de Kuesnacht, pour trois mois à Taïpeh (Formose), en qualité d'expert de l'étude des sels. (F.A.O.).

— M. Werner Rueefi, docteur sciences naturelles, géologue, de Egerkingen, pour un an à Tarapoto (Pérou), en qualité de collaborateur technique en géologie et géomorphologie (F.A.O.).

— M. Jean Zaugg, mécanicien-technicien de Chernex, pour douze mois à Dehra Dun, Inde, en qualité d'expert, spécialisé en matière forestière (scieries transportables) (F.A.O.).

ECOLES SUISSES A L'ETRANGER

La Commission du Conseil national chargée d'examiner le message du Conseil fédéral relatif à la modification de l'arrêté fédéral concernant l'aide aux écoles suisses à l'étranger a siégé à Berne sous la présidence du Conseiller national Durrenmatt (Riehen). Elle a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil national d'adopter le projet de modification de l'arrêté en vertu duquel le personnel enseignant des écoles suisses à l'étranger pourra être admis dans la caisse de pension du personnel fédéral.

L'AIDE SUISSE A L'ITALIE

Après avoir décidé d'accorder une première aide sous forme de médicaments, de plasma sanguin, de denrées alimentaires et de fourrage, aux régions d'Italie éprouvées par les inondations, le Conseil fédéral a chargé le Département politique de poursuivre cette action de secours. C'est ainsi que de nouveaux envois de lait condensé et de vaccins contre le typhus et le paratyphus seront expédiés prochainement.

Le consulat de Suisse à Florence a été sollicité, par l'administration municipale de cette ville, d'intervenir auprès des autorités fédérales en vue d'obtenir des machines et des outils destinés aux travaux de déblayage. Un expert suisse, immédiatement dépêché sur place, a constaté un urgent besoin en

pompes à boues mobiles, une quantité suffisante d'autres outils et machines étant déjà sur les lieux. Grâce à l'esprit de coopération de diverses administrations municipales de villes suisses, qui se sont déclarées prêtes à mettre à la disposition de la ville de Florence leurs installations de pompage mobiles, l'action est en pleine réalisation. Les premiers véhicules sont déjà en route pour l'Italie.

Le Département politique examine, de concert avec la Croix-Rouge suisse et les autorités italiennes, de quelle manière il pourra être satisfait à d'autres demandes d'aide.

CANTON DE GENEVE

UNE POETESSE A L'HONNEUR

La Société des poètes et artistes de France annonce que la poétesse bien connue Simone Rapin vient de recevoir le titre envié de membre de l'Académie berrichonne des Lettres. Cette distinction vient s'ajouter aux nombreux prix littéraires déjà obtenus par cette artiste au cours de sa carrière.

COMITE GENEVOIS D'AIDE A FLORENCE

Dans le cadre de l'aide à Florence, domaine de la culture et de la protection des collections et des monuments, un comité genevois s'est constitué, sur un appel d'urgence du comité de Florence.

Une équipe de seize étudiants de la faculté des Lettres est partie pour Florence et y travaillera pendant huit jours à la sauvegarde des livres.

Le voyage est payé par le comité suisse pro Florence. Les étudiants en question seront logés et nourris par le comité florentin.

PREMIER PRIX POUR UN FILM DE SWISSAIR

« Hellas », un film en couleurs de Swissair sur la Grèce, vient de recevoir un premier prix à Bruxelles. Le Commissariat général du tourisme de Belgique a décerné ce prix au meilleur film touristique, pendant la seconde semaine internationale du film touristique et folklorique. Cette manifestation est toujours organisée en commun par le Ministère de l'Education nationale et le Commissariat général du tourisme de Belgique. 21 pays, dont les Etats-Unis et le Canada, participaient au festival qui s'est tenu du 14 au 18 novembre 1966.

Ce film de Swissair a été montré en Suisse pour la première fois en 1965. Il a été réalisé par le Suisse Kurt Blum, alors que la musique est du compositeur grec Manos Hadjidakis, auteur de la célèbre mélodie du film « Jamais le dimanche ».

LA SUISSE :

NUMERO SPECIAL CONSACRE AU JURA

Comment pourrait-on mieux comprendre ce qui se passe dans le Jura et chez les Jurassiens ? « C'est simple et, en même temps, énorme, a déclaré M. Simon Kohler, conseiller d'Etat bernois : il faudrait que s'opère, en chacun, un retour à l'objectivité, à la sérénité. On ne devrait plus jouer avec la vérité. Il faudrait l'accepter même quand elle est gênante, même quand elle est contraire à l'argumentation de sa propre thèse. Un jour ou l'autre, elle éclatera, en plein jour. C'est la première et impérieuse nécessité. Car, à poursuivi M. Kohler, nos divisions et l'inféxibilité des attitudes ne nous mènent qu'à une impasse d'où, ensemble, il faudra bien sortir. L'esprit revanchard, la haine et le désespoir sont mauvais conseillers. Il est impossible actuellement d'évoquer l'unité ou la réconciliation sans passer par cette mise à jour et ces mises au point nécessaires. »

Ces propos figurent dans une déclaration accordée par le directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, M. Kohler, au quotidien « La Suisse » qui a consacré un numéro spécial au Jura.

Dans ce même numéro, le conseiller d'Etat E. Jaberg, directeur de la justice du canton de Berne se prononce pour un plébiscite dans le Jura. Il contient, en outre, des déclarations de M. Germain Donzé, président central du rassemblement jurassien (mouvement séparatiste), et de MM. Marc Houmard et Jean Wille, président central et secrétaire central de l'Union des patriotes jurassiens (mouvement antiséparatiste).

Le numéro spécial de « La Suisse », richement illustré, offre enfin une vue générale sur le tourisme dans le Jura, l'économie jurassienne, Bienne, le protestantisme et le catholicisme jurassiens, les lettres et les sports dans le Jura.

UN DEPART AU SERVICE DE PRESSE DE L'OMS.

Le directeur de la division de l'information à l'Organisation mondiale de la santé, M. Handler, annonce la démission de M. Jean V. Manevy, chef du service de presse et publications de cette organisation. M. Manevy a été appelé à Paris le 1^{er} janvier 1967 aux fonctions de rédacteur en chef de la revue mensuelle française « L'Événement », que dirige M. Emmanuel d'Astier. M. Manevy, qui était entré en 1952 à l'OMS., y a notamment créé le magazine « Santé du monde » dont il a été le rédacteur en chef pendant huit ans. Il est l'auteur de l'ouvrage « La guerre contre la maladie à travers le monde ».

CANTON DE LUCERNE

PRIX ARTISTIQUE DE LA VILLE DE LUCERNE 1966

Sur les indications de la commission du prix, le Conseil municipal de Lucerne a accordé le prix artistique de Lucerne 1966, d'une valeur de 5.000 francs, au peintre Max

von Moos, alors que le prix d'encouragement de 2.000 francs allait au peintre Erwin Schuerch.

Max von Moos, qui est âgé de 63 ans, est un peintre connu pour ses œuvres surréalistes, et il professe à l'école des Beaux-Arts de Lucerne.

Erwin Schuerch s'attache, quant à lui, aux scènes de la vie du cirque et du carnaval.

UNE DECLARATION DE LA « FEDERATION DES SUISSESSES CONTRE LE DROIT DE VOTE AUX FEMMES »

La « Fédération des Suisses contre le droit de vote aux femmes » a tenu, à Lucerne, son assemblée annuelle des délégués. La « Fédération » constate notamment dans une déclaration ce qui suit :

« Le droit actif de vote et d'élection est une fonction étatique et ainsi, un devoir public, ce droit ne doit pas, dans la structure de notre démocratie, être imposé sans autre aux femmes. Se basant sur une allocution traitant de la situation actuelle de la révision partielle du droit familial, l'assemblée a décidé de s'opposer à toute tendance visant à saper la structure hiérarchique de la famille. Pour cette même raison, la "Fédération des Suisses contre le droit de vote des femmes" donne son appui à la résistance contre l'introduction du droit actif de vote et d'élection aux femmes dans les cantons. »

CANTON DE NEUCHATEL

L'INSTITUT NEUCHATELOIS ET M^{me} DE CHARRIERE

A l'occasion de son assemblée générale annuelle, et en collaboration avec divers groupements culturels, l'Institut neuchâtelois présidé par M. Louis de Montmollin, a organisé à Colombier une manifestation à la mémoire de M^{me} de Charrière. Une plaque a été apposée sur la façade de la maison qu'elle occupa pendant de longues années dans cette localité, et M. Charly Guyot, professeur à l'Université de Neuchâtel, présenta un exposé intitulé « Un Européen à Colombier : M^{me} de Charrière ».

DEUX PROFESSEURS NEUCHATELOIS A L'HONNEUR

Deux professeurs de l'université de Neuchâtel viennent d'être l'objet d'une distinction. Le premier est le professeur Eddy Bauer, qui a reçu le doctorat H.C. de l'université de Rennes. Le second est le professeur Jean Gabus, conservateur du musée ethnographique de Neuchâtel, qui a reçu les insignes d'officier de l'ordre national de la République du Niger, en témoignage de gratitude pour ses publications.

UN HISTORIEN SUISSE A L'HONNEUR

L'université de Rennes a conféré le titre de docteur honoris causa au professeur Eddy Bauer, titulaire de la chaire d'histoire à la faculté des Lettres de l'université

de Neuchâtel pour ses études d'histoire militaire, notamment sur le débarquement allié en Normandie, en juin 1944. Cette même université, à l'occasion de la réouverture de ses cours, a également décerné le titre de docteur honoris causa à M. Houphouët-Boigny, président de la République de la Côte d'Ivoire.

D'autre part, le professeur Bauer a fait à Rennes une conférence sur les origines de la Confédération helvétique, et à Coëtquidan, où l'école supérieure militaire de Saint-Cyr s'est installée ; il a parlé aux futurs officiers français de la crise de l'histoire.

Enfin, à Paris, M. Eddy Bauer a présenté devant une brillante assistance les trois premiers volumes de son ouvrage intitulé : « Histoire controversée de la deuxième guerre mondiale » ; cet ouvrage comprendra sept tomes.

INAUGURATION DU THEATRE RENOVE DE LA CHAUX-DE-FONDS

La métropole horlogère dispose depuis quelques jours d'un théâtre entièrement rénové, l'un des plus modernes d'Europe et qui a été inauguré en présence des délégués des autorités du canton de Neuchâtel et des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

L'ancienne salle datait de 1837. C'est en 1964 que la fondation « Musica-Théâtre », propriétaire de la salle de musique du théâtre, avait présenté au Conseil communal un rapport qui relevait qu'à moins de réparations et de réfections urgentes l'usage du théâtre ne pouvait plus être garanti et que l'on devait prévoir sa fermeture. Saisie de l'affaire, la ville de La Chaux-de-Fonds fit procéder à des études préliminaires, lesquelles furent confiées en définitive à un spécialiste en la matière, M. F. Tschumi, ingénieur à Vevey, qui avait construit la nouvelle scène du grand-théâtre de Genève. Dans son rapport, ce dernier admis sans hésiter qu'il était possible de rénover le théâtre de La Chaux-de-Fonds et d'en faire l'une des plus belles salles à l'italienne, comme elle avait été conçue il y a plus d'un siècle, de notre continent et de la doter d'un agencement scénique ultra-moderne, ce qui fut fait. Au total, le nouveau théâtre dispose de 622 places assises et 12 debout avec une fosse d'orchestre pour une vingtaine de musiciens, ce qui permettra d'interpréter des opérettes et bon nombre d'opéras. D'aucuns avaient proposé de construire un théâtre de 680 places au prix de 2,5 millions de francs. Finalement, il fut décidé d'accepter le projet de l'expert veveysan et de rénover l'ancien théâtre en lançant un emprunt de 1 million 300.000 francs.

L'inauguration du théâtre rénové s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance. Des discours ont été prononcés par MM. Willy Graef, président de la fondation « Musica-Théâtre », André Sandoz, président de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui a relevé que celle-ci entendait doter la cité d'un théâtre à la fois moderne et conforme aux besoins de la vie intellectuelle de ses habitants. J. A. Haldimann, préfet des montagnes, porte-parole du Conseil, d'Etat, André Perret, président de la Commission

consultative désignés par les autorités pour toutes les questions touchant à l'activité théâtrale à La Chaux-de-Fonds, et enfin F. Tschumi, ingénieur. L'inauguration s'est terminée par la visite des nouvelles installations.

Pour marquer ce renouveau de l'art théâtral à La Chaux-de-Fonds, la Comédie française a joué deux chefs-d'œuvre du théâtre classique : « Le mariage forcé » de Molière et « Le prince travesti » de Marivaux.

L'ambassadeur de France à Berne et Mme Gabriel Bonneau, dont c'était la première visite tant dans le canton de Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds, avaient tenu à honorer le spectacle de leur présence, accompagnés de l'attaché culturel et de Mme Deshusses. La mise en scène était de M. Jacques Charron. Le théâtre, absolument comble, fit une véritable ovation à la troupe, qui fut reçue à l'issue du spectacle par les autorités chaux-de-fonnières, en présence de M. André Sandoz, président de la ville et conseiller national, et du vice-président du Conseil d'Etat, M. Fritz Bourguin.

CANTON DE SAINT-GALL

UN SAVANT FRANÇAIS LAUREAT DE LA MEDAILLE SUISSE « OTTO VERAGUTH »

Lors d'une journée de perfectionnement organisée à l'intention des médecins suisses, la médaille d'or Otto Veraguth fut décernée à un savant français, le professeur Raymond Garcin, médecin-chef de la clinique neurologique de la Salpêtrière à Paris. Cette médaille créée en 1965 est décernée chaque année à un savant qui s'est distingué à rendre la recherche scientifique en matière de neurologie accessible aux médecins praticiens. Après avoir tracé la brillante carrière du lauréat, le professeur W. Bartschi-Rochaix (Berne) a remis au professeur Garcin cette distinction au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Saint-Gall.

CANTON DE TESSIN

LES PROTESTANTS TESSINOIS AIDENT LES SUISSES DE FLORENCE

Mme Bernoulli, épouse du pasteur de Lugano, qui a été longtemps au service de l'église suisse de Florence, M. Bosshard, délégué de la Fédération des communautés réformées du Tessin, ont rendu compte de leur mission à Florence.

L'aide des protestants tessinois a été immédiate, utile, efficace. Précédés par M. Charles Hochstrasser, vice-pré-

sident du Conseil synodal, les deux délégués sont arrivés à Florence le 14 novembre, par l'autoroute, accompagnés d'un chargement de plus de 400 kilos valant 4.000 francs. Ils ont pris contact immédiatement avec les familles les plus touchées et ont distribué des vivres, des vêtements, des couvertures, des désinfectants, des bougies-allumettes, du chocolat et d'autres biens.

Cette aide a été faite en plein accord avec MM. Edmond Deslex, Rodolphe Schenk, Henry Vogel, consul général, présidents du Conseil d'église et de la Société de bienfaisance de Florence. Elle a une portée matérielle autant que morale, et M. Edd. Deslex, consul général, a remercié par Radio-Monte-Ceneri les protestants du Tessin de leur geste, qui a été le premier secours venu de Suisse.

Les réformés tessinois remercient ceux qui ont apporté leur aide spontanée, qui est allée directement du protestantisme tessinois aux sinistrés, sans qu'un seul centime ait été détourné pour frais d'administration ou de voyage. Ils voudraient aider davantage encore. Ceux qui désirent les soutenir dans cette action de secours peuvent verser leur offrande au compte de chèques postaux 65-6, Union de Banques suisses à Locarno, avec la mention « pour Florence ».

DIES ACADEMICUS A L'E.P.F.

A l'ouverture de la cérémonie officielle de la traditionnelle fête annuelle de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, le recteur, M. Gh. Leibundgut, a salué la présence

de nombreuses personnalités à côté des professeurs et des étudiants. C'est ainsi qu'il a salué le nouveau président du Conseil scolaire suisse, M. Jakob Burckhardt, les anciens conseillers fédéraux Etter et Streuli, le conseiller d'Etat W. Koenig, directeur de l'instruction publique, représentant le gouvernement zuricais, le président de la ville de Zurich, M. S. Widmer, ainsi que les membres du corps consulaire à Zurich.

Du rapport de l'année estudiantine 1965-66, le recteur Leibundgut a fait ressortir les faits et les événements les plus marquants. Les étudiants nouvellement admis se répartissent entre les treize sections, celle de l'électrotechnique comptant 208 étudiants de plus, la plus forte augmentation de l'effectif qui se monte dès lors à 1.307 étudiants. Le nombre total des étudiants de l'E.P.F. se monte à 5.276, celui des étudiantes à 265. 613 candidats ont obtenu leur diplôme. 153 autres ont reçu le titre de docteur. Le montant total des bourses d'études et de doctorat s'est élevé à 1,5 million de francs.

Le recteur a ensuite rendu hommage aux trente-six ans d'activité de secrétaire du Conseil scolaire suisse, M. Hans Bosshardt, qui se retire. Puis l'assemblée a entendu une conférence de M. Raoul Casella, architecte à Lugano, président de la Société des anciens polytechniciens. Ce dernier a ensuite remis au recteur une chaîne, œuvre du bijoutier Burch-Korodi, cadeau de la Société des anciens polytechniciens.

La cérémonie s'est terminée par l'attribution des titres de docteur honoris causa à trois personnalités scientifiques.

PARIS

PRO TICINO

SEZIONE DI PARIGI

BANQUET ANNUEL

qui se tiendra le **dimanche 29 janvier 1967, à 13 h 30 précises**, au Grand Hôtel du Pavillon, 36, rue de l'Echiquier, Paris-X^e (Métro : Bonne-Nouvelle), en présence de M. le Chef de la Mission diplomatique suisse.

Le Banquet sera suivi d'un Bal gratuit. Les danses et les jeux seront dirigés par le Trio Ricotta (de la Tête-de-l'Art), jusqu'à 21 h 30. **Prix tout compris : 33 F.**

Chers Compatriotes, venez nombreux, avec vos familles, vos amis, à cette fête qui se tiendra sous le signe de la gaîté et de la plus cordiale et franche simplicité.

Inscriptions jusqu'au **25 janvier**, auprès de : C. BAUMANN, 77, rue de la Convention (BLO. 97-29) ; D. BONETTI, 26, rue Guynemer (LIT. 06-85) ; O. BECKERT, 31, rue Nationale (POR. 00-81).

Manifestation annulée.

Le concert annoncé en matinée par l'Union Chorale et l'Harmonie suisse de Paris n'aura pas lieu le dimanche 5 février, à la Mairie du 14^e arrondissement de Paris, les salles étant réservées en vue des prochaines élections législatives.

LE TESSIN ET L'ELECTION DE M. CELIO: TOUTES LES CLOCHES DU CANTON SONNENT A JOIE

Tout de suite après que la radio et la télévision eurent annoncé que M. Nello Celio avait été élu au Conseil fédéral, les cloches de tous les villages du canton ont commencé à sonner dans le même temps, sur tous les édifices publics du canton, les drapeaux suisse et tessinois ont été hissés.

CANTON DU VALAIS

L'EXPERIENCE VALAISANNE DES VACHES DANS LA NEIGE

La presse a passablement parlé récemment de l'expérience tentée en Valais par un propriétaire de bovins qui laissa dans la montagne trois jeunes vaches en excellente santé. Sur la base des essais de stabulation libre qui ne posent plus de problème pratiquement aujourd'hui même dans les pays marqués par l'hiver, ce propriétaire a l'intention d'adopter en Valais le système sud-américain d'élevage qui consiste à abandonner le bétail à lui-même en renonçant à la traite en vue de produire uniquement de la viande. Comme les trois bêtes valaisannes ont été surprises par la neige et qu'elles vivent au grand air l'on s'est beaucoup ému à leur sujet, notamment en Suisse allemande. De nombreuses lettres sont parvenues au service vétérinaire de l'Etat, au propriétaire lui-même et aux autorités de la région de Vercorin où ce bétail se trouve. Ces lettres émaient surtout des amis des bêtes et membres de la Société protectrice des animaux.

C'est ainsi qu'en cette fin de semaine, M. le Dr Cappi, chef du Service vétérinaire de l'Etat du Valais et président de la section valaisanne de la protection des animaux, s'est rendu sur place. Il a pu constater que les génisses étaient en excellente santé, qu'elles ne semblaient nullement incommodées de cette situation insolite tant leur allure était magnifique. Ces bêtes d'ailleurs ont un abri sous forme d'une vieille écurie où elles peuvent se réfugier. Plusieurs tonnes de foin leur ont été apportées. Chaque deux jours elles sont contrôlées. Il est possible cependant, si les chutes de neige sont trop abondantes, si l'eau gelée devrait les priver de boisson, ou si d'autres facteurs interviennent, que le propriétaire soit contraint à les redescendre en plaine dans une étable plus tôt que prévu.

Des dispositions seront prises en temps voulu.

CANTON DE VAUD

A L'AIDE DES SUISSES DE FLORENCE

Les Suisses de Florence, quoique peu nombreux, ont à leur charge une église, une école, une société

de bienfaisance et d'autres institutions typiquement suisses. Afin de leur venir en aide le plus rapidement possible, le vice-président du synode de la Fédération des communautés réformées trilingues du Tessin, M. Charles Hochstrasser, s'est rendu à Florence afin d'avoir une entrevue avec M. E. Deslex, consul de Suisse. Mme Georges Bernouilli, épouse du pasteur de Lugano, qui fut longtemps pasteur à Florence, est partie également, précédant un chargement de dons en nature. Des secours en argent suivront. Une banque de Locarno a offert sa collaboration.

Nul doute que les réformés tessinois établis en Suisse romande tiendront à s'associer à l'initiative des communautés du Tessin. Les versements peuvent se faire au compte de chèques postaux 65-6, Union de banques suisses, Locarno, en ayant soin de spécifier le numéro de compte, 1142, Federezione chiese evangeliche del Ticino (en faveur des sinistrés suisses de Florence).

UNE QUINZAINE DE PASTEURS AFRICAINS FERONT UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT EN SUISSE ROMANDE

A la demande de la division d'entraide du Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.), l'Entraide protestante suisse (E.P.E.R.) a accepté d'organiser et de financer, dès avril 1967, un stage de perfectionnement pour douze à quinze pasteurs africains francophones, ayant déjà exercé leur ministère pendant une dizaine d'années et qui ont besoin d'un renouvellement tant spirituel qu'intellectuel devant les responsabilités qu'ils auront à assumer dans leur église.

La Conférence des églises de toute l'Afrique (C.E.T.A.) estime que l'expérience tentée il y a deux ans a porté ses fruits et mérite d'être renouvelée. En Suisse romande, on s'apprête à recevoir des pasteurs venus des deux Congos, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Cameroun, du Togo, du Gabon, du Rwanda, du Burundi et de Madagascar, ces pasteurs qui appartiennent à diverses confessions protestantes suivront des cours à la maison de Champreveyres, près de Neuchâtel, et feront des camps et des stages paroissiaux dans l'ensemble de la Suisse romande pendant dix mois. C'est le pasteur E. Reymond, de Vevey, ancien secrétaire missionnaire, qui dirige ce stage de perfectionnement.

Le « QUESTIONNAIRE DE GULLIVER » A ETE PUBLIE

Le « Questionnaire de Gulliver », qui fut l'objet de tant de controverses lors de l'Exposition nationale de 1964, vient d'être publié. Il ne s'agit pas, toutefois, des réponses données par les visiteurs de l'expo et dépouillées par les machines électroniques. Par décision de la direction de l'expo, on a renoncé à publier ces réponses. En revanche, l'enquête sociologique préa-

table, qui a servi à établir le questionnaire, a toujours été jugée digne d'intérêt malgré certaines contestations quant à sa valeur scientifique. C'est elle qui vient de paraître en librairie (édition de Minuit) avec des commentaires de M. Luc-Boltanski. Intitulé « Le bonheur suisse », cet ouvrage reprend les conclusions de l'enquête menée en 1962-63 par un groupe de travail sous la direction de M. Apotheloz, directeur du théâtre de Lausanne.

MORT DU PEINTRE DUPLAIN

Après une longue maladie, M. A.-F. Duplain, peintre et journaliste, qui était né à La Chaux-de-Fonds en 1893, est décédé à Lausanne.

M. Duplain avait étudié la peinture à Paris et, dès 1919, il exposa ses paysages, et ses portraits à La Chaux-de-Fonds, à Biel, à Lausanne, Paris, au Salon des indépendants et au Salon d'automne. Il était fixé à Lausanne depuis nombre d'années et y avait construit de ses propres mains sa maison et son atelier.

Il était sociétaire de la société nationale des Beaux-Arts de France depuis 1954 et membre du jury de cette association depuis 1955. Le prix Sandoz lui avait été décerné en 1960.

M. Duplain fut pendant vingt ans, jusqu'en 1956, rédacteur des « Lectures du foyer », devenues aujourd'hui l'hebdomadaire « Images du monde », à Lausanne. Il donna de nombreuses causeries sur la peinture à Radio-Lausanne.

JOIE VALAISANNE

APRES L'ELECTION DE M. ROGER BONVIN A LA PRESIDENCE DE LA CONFEDERATION

Joie tessinoise au palais fédéral, pour l'élection de M. Nello Celio au poste de conseiller fédéral, mais joie valaisanne également, pour l'élection de M. Roger Bonvin à la présidence de la Confédération.

Accompagné de son épouse, le nouveau président de la Confédération a été fêté par de nombreuses personnalités venues du Valais, et par une jeune fille portant le costume typique de ce canton.

M. Bonvin a exprimé sa satisfaction en disant : « Président de la Confédération, je le serai au nouvel an. Pour le moment, je suis heureux d'avoir été désigné comme chef d'équipe, heureux que ce soit un Valaisan qui, une fois, ait cette responsabilité. » M^{me} Bonvin devait ajouter : « C'est la première fois, et, pour le canton, c'est une joie. »

Le nouveau président de la Confédération a ensuite parlé de l'élection au Conseil fédéral de M. Nello Celio : « C'est une élection qui nous fait beaucoup de plaisir, a dit M. Bonvin, qui nous fait plaisir d'abord parce qu'intérieurement, sans avoir exprimé notre pensée, on espérait que M. Celio, un Tessinois, serait notre compagnon. Nous sommes très heureux de l'accueillir dans notre équipe, et nous sommes convaincus que le Tessin sera maintenant très bien représenté. »

CANTON DE ZURICH

LA CONTROVERSE ENTRE LE CHEF DU D.E.P. ET LA DIRECTION DE LA MIGROS

Dans une lettre ouverte au chef du Département fédéral de l'économie publique, M. Pierre Arnold, membre de la délégation administrative de la Migros, avait exprimé son étonnement du fait que par une lettre du 4 octobre, le Département de l'économie publique s'était engagé à « augmenter dès le printemps prochain, les prix de différents produits agricoles ». La Commission consultative pour l'exécution de la loi sur l'agriculture n'en a cependant pas été informée lors de sa séance du 18 octobre... Le président de la Confédération, M. Schaffner fit répondre à cette lettre ouverte par le secrétaire général de son département. Le directeur Arnold réplique maintenant par une autre lettre ouverte, en soulignant que les données n'ont pas changé : « je proteste à nouveau, dit notamment M. Arnold, contre le déroulement de la consultation du 18 octobre et ne retire aucune phrase de ma lettre ouverte ».

Dans cette nouvelle réponse, le directeur Arnold déclare au secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, M. K. Huber, ce qui suit :

« En réponse à votre remarque sur le fait que vous avez pris connaissance de ma lettre ouverte par la presse avant de recevoir l'original (non polycopié), je me bornerai à constater, puisque tout est parti en même temps de mon bureau, que la presse est plus rapide que la poste officielle.

« En définitive, vos trois pages de commentaires confirment entièrement le fait que le Département fédéral de l'économie publique marchandait, à l'insu de la Commission consultative de l'agriculture, le report immédiat des subsides "laitiers" sur le dos des consommateurs et de nouveaux suppléments de prix sur les graisses importées en promettant en contrepartie, des hausses de prix au producteur pour le printemps prochain. Au cours de la séance du 18 octobre, nous étions sensés nous amuser avec les détails secondaires qu'on voulait bien nous abandonner, tandis qu'on nous cachait la pièce de résistance, objet du marchandage en question. De fait, les arguments subtils que vous avancez au sujet de l'ordre du jour, semblent ignorer que j'ai posé une question précise au représentant du Département de l'économie publique à la suite de son exposé introductif. Et la réponse qu'il y donna n'était pas conforme à la situation véritable.

« Comme il n'est pas toujours facile à un simple citoyen d'admettre spontanément une critique, même très justifiée, je comprends d'autant mieux qu'il soit difficile à un haut magistrat ou à un haut fonctionnaire d'accepter sans réagir une critique. »

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

L'EXPERIENCE MIGROS : « CONFIANCE AU CLIENT », SE POURSUIT

L'alliance coopérative Migros communique que certaines informations de presse et de télévision avaient éveillé l'impression que l'expérience « Confiance au client », c'est-à-dire qui laisse au client le soin de taper lui-même ses achats à la caisse enregistreuse, avait été interrompue au marché Migros de Zurich-Wollishofen, ce qui est inexact. L'expérience se poursuit sans changement et les clients peuvent continuer à enregistrer eux-mêmes leurs achats à la caisse. La presse sera informée en janvier des expériences faites avec ce nouveau système.

L'OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

Le comité de l'Office national suisse du tourisme s'est réuni à Berne, sous la présidence de M. Gabriel Despland, conseiller aux Etats. Au cours de cette séance, le comité a approuvé le rapport d'activité du directeur pour les six mois écoulés, de même que le programme d'activité et de propagande pour 1967. Ce dernier, toujours inspiré par le slogan : « Courez l'Europe, détenez-vous en Suisse », reposera en majeure partie — et cela aussi bien pour la propagande à l'intérieur du pays qu'à l'étranger — sur le « Grand calendrier suisse des vacances » qui permettra aux habitants de treize pays, dont la Suisse, de participer périodiquement à un concours. S'en tenant au principe de la réciprocité dans le tourisme international, l'Office national suisse du tourisme cherchera par le slogan : « Après chaque voyage au loin, vacances en Suisse », à inciter nos compatriotes à redécouvrir leur propre pays, après avoir eu l'occasion de voyager au-delà de nos frontières.

Dans certains pays, l'Office national suisse du tourisme usera d'un autre slogan : « La Suisse, pas toujours un pays modèle, mais toujours un pays de vacances », qui introduira dans sa propagande une note légèrement autocritique. Le fil conducteur de notre propagande restera dans l'avenir comme par le passé, le désir de présenter la Suisse comme le pays de la détente et du repos, aux climats extrêmement diversifiés, mais qui offre également de nombreuses possibilités sur le plan sportif ou culturel.

Le comité s'est préoccupé également de la grave situation de l'industrie hôtelière résultant de la limitation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse, des questions relatives à la publicité par annonces aux Etats-Unis et à la propagande en faveur des congrès. Le comité a, d'autre part, donné son accord au budget 1967, qui prévoit 9,21 millions de francs pour la propagande (y compris les frais des dix-huit agences à l'étranger), ce montant pouvant être porté à 11,71 millions de francs, si la Confédération accepte d'élèver le montant de sa contribution à 8 millions, et ceci dès le 1^{er} janvier 1967.

Par ailleurs, le bureau de l'O.N.S.T. a nommé M. Bruno Baroni, actuellement chef du service de propagande de l'agence de New York, chef d'agence à Stockholm,

où il remplacera M. Dierauner, atteint par la limite d'âge à la fin de cette année. Il a également promu M. Hans Zimmermann, jusqu'à maintenant chef par intérim, chef d'agence à Copenhague.

CONFERENCE DE PRESSE DE « PRO FIRENZE »

Le Comité de « Pro Firenze », groupe suisse qui participe au sauvetage des œuvres d'art endommagées par les inondations à Florence, a tenu une conférence de presse. Un rapport intermédiaire fait état de l'actuelle situation : seule une intervention rapide permet d'éviter le désastre, mais la réparation des dégâts durera des années. Pour longtemps encore, les experts en restauration seront très recherchés en Italie.

« Pro Firenze » a entrepris une aide directe à Florence, soutenant tous les milieux suisses désireux de contribuer au sauvetage des œuvres d'art. Il a ainsi accordé son appui entier au groupe d'étudiants de Genève qui s'est chargé de travaux de restauration de livres précieux et de manuscrits précieux, entre autres ceux du cabinet Vieussieux, constitué à partir d'une donation suisse et devenu un des plus importants pour l'histoire de Florence et de l'Italie.

Mais le Comité « Pro Firenze » ne pourra poursuivre sa tâche que s'il l'assure matériellement. C'est pourquoi il fait appel à la générosité du public, et soutient toutes les initiatives visant à rassembler des fonds pour Florence.

UNE MEDAILLE D'OR POUR LE RECTEUR DE L'E.P.F.

Depuis sa fondation, il y a cent dix ans, le recteur de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich n'a jamais porté, lors du « dies academicus » et dans les autres manifestations solennelles, la grande médaille d'or qui, par tradition, décore les recteurs de toutes les universités du monde. Cette « défaillance » a été remarquée par l'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique fédérale, qui, au cours d'une manifestation ont fait cadeau au recteur d'une médaille d'or du poids de 1.102 grammes. La médaille, qui a été remise dans les mains du recteur de l'E.P.F. par le président de l'Association des anciens étudiants, l'architecte Raoul Caseila, porte la célèbre phrase de l'ancien professeur de littérature italienne à l'E.P.F., M. de Santis : « Souvenez-vous, avant d'être ingénieurs, "être hommes" ».

FONDATION SUISSE WINSTON CHURCHILL

A Zurich a été créée la Fondation suisse Winston Churchill. Le président du Conseil de fondation est M. W. Bretscher, conseiller national, de Zurich, tandis que les membres en sont les anciens conseillers fédéraux Hans Streuli et Max Petitpierre, M. A. Daeniker, ancien am-



AGENCE OPREC
97, Avenue Parmentier
PARIS-XI^e • Tél. 023.07.51

Directeur :
G. MARTY-HEMMI
(Malans-Grisons)
Agent et conseil immobilier agréé

ACHAT-VENTES
de pavillons, appartements, locaux comm. et industriels
EXPERTISES GRATUITES

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08
TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSES D'ORIGINE
Râcllette valaisanne
Fondue bourguignonne
Fondue Suisse
Fermé le samedi

"LE FRANÇAIS"

3, av. de l'Opéra
Tél. OPE 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croutes
au fromage

LA PRÉCISION DANS LE DÉCOLLETAGE

Société Anonyme
au Capital de 245.000 F
Directeur : **E. BIERI**
16, rue Orfila - PARIS, 20^e
MEN. 52-07

PIÈCES DÉTACHÉES
SUR TOURS AUTOMATIQUES
Pour AVIATION - AUTO
MARINE - CHEMINS de FER
HORLOGERIE - OPTIQUE
RADIO - ELECTRONIQUE...

Pour vos Réunions... Conférences... Expositions...
Pour vos Repas d'Affaires... ou Fêtes de Famille

adressez-vous en toute confiance au
GRAND HOTEL & RESTAURANT DU PAVILLON
DIRECTION SUISSE

36-38, rue de l'Echiquier, PARIS-X^e
(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)
PRO. 17-15

Salons particuliers et salles de banquets
de 10 à 200 couverts, à partir de 25.—
Vins, cafés, taxes et service compris.
Devis sur demande.

ENTREPRISE de PEINTURE CELIO

200, boulevard Voltaire
PARIS - XI^e
Tél. : ROQuette 62-20

•
Devis gratuit
Travail soigné

Abonnés

FAITES DE LA PUBLICITÉ
DANS VOTRE JOURNAL

Demandez nos tarifs

La Réd.,
17^{bis}, quai Voltaire - 7^e

COMPLEXE ANTIRIDES DIADERMINE - S

empêche la formation
des rides
arrête leur évolution

le pot : 5 F

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

HORLOGERIE DE GENÈVE
F. LUTHI, horloger diplômé
26, av. Marceau, Paris, 8^e

Montres de Haute Précision
Fly 57-76
Réparations soignées
Représentant de la
Maison GUBELIN



Huiles

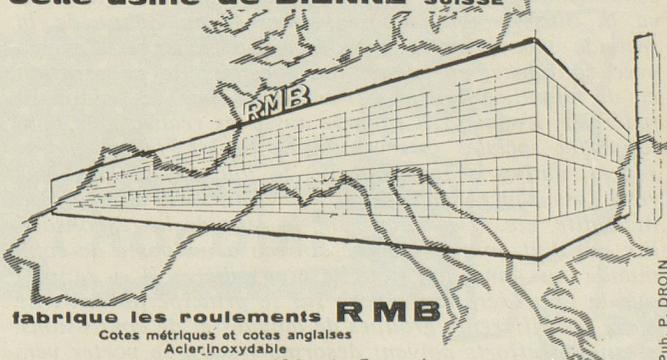
"MOTUL"

et Graisses

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

cette usine de BIENNE SUISSE



Pub. P. DROIN

RMB ROULEMENTS MINIATURES S.A. BIENNE SUISSE

Représentant William BAEHNI, 147, rue Armand-Silvestre,
COURBEVOIE, Seine. Def. 46.54.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

bassadeur de Suisse à Londres, ainsi qu'un certain nombre de personnalités du monde politique et universitaire.

Cette Fondation a pour but de maintenir vivantes la vie et l'œuvre de Winston Churchill auprès des jeunes générations. Ses fondateurs sont conscients du fait qu'une grande partie de la jeunesse actuellement dans les universités n'était pas encore née au moment de la seconde guerre mondiale et que la figure de Churchill ne lui est de ce fait pas si familière. Aussi la Fondation entend-elle organiser dans le cadre des universités suisses périodiquement une séance du souvenir dont le thème sera consacré à l'œuvre de Churchill. Le premier de ces discours sera prononcé le 24 janvier 1967 à l'aula de l'université de Zurich, par Lord Butler, qui fut pendant longtemps collaborateur de Churchill et actuellement « Master » du « Trinity College, Cambridge ».

Par ailleurs la Fondation créera une bibliothèque Winston Churchill à Zurich, qui réunira les œuvres du grand homme d'Etat, ainsi que la littérature politique émanant de sa personnalité et de son époque.

La fortune de la Fondation se compose tout d'abord d'un excédent provenant de la collecte faite en 1965 pour le monument d'Oberhofen.

L'ENTREE DES JEUNES CITOYENS DANS LA VIE PUBLIQUE

Un très grand nombre de jeunes gens ont participé à La Tonhalle à la cérémonie marquant l'entrée des jeunes citoyens dans la vie publique. Plusieurs allocutions ont été prononcées notamment par M. Widmer, président de la ville, qui a insisté sur les problèmes de générations qui se posent plus impérieusement que jamais, et par M. Wahlen, ancien conseiller fédéral, qui a fait un exposé sur le thème suivant : « Ce que m'ont appris trois fois vingt ans d'histoire ». L'ancien chef du Département politique a insisté sur la nécessité pour la jeunesse de tenir compte des expériences de ceux qui l'ont précédée et de ne pas craindre d'apprendre également celles qui peuvent se faire ailleurs, dans le vaste monde. M. Wahlen a rappelé l'évolution qui s'est produite depuis la première guerre mondiale, qui trouva la Suisse mal préparée, alors qu'au début de la seconde guerre notre pays pouvait envisager l'avenir avec confiance, en raison des mesures de préparation et de planification mises au point par les autorités fédérales. L'orateur a rappelé aussi les réalisations politiques et sociales intervenues en Suisse, telles que la représentation proportionnelle, la journée de huit heures, l'assurance-vieillesse et survivants et l'assurance-invalidité, etc. Il a insisté sur le sens de la responsabilité qui doit animer chaque citoyen à un poste de commande ou dans son activité journalière. Il a rappelé que la Confédération repose sur le principe de l'entente entre les différents groupes de langues et de confessions, et que les efforts doivent désormais aussi se porter vers une entente s'étendant à tout le continent européen.

C'est là, a-t-il conclu, la grande tâche de la jeune génération.

La cérémonie s'est terminée par la remise des ouvrages de circonstance aux jeunes citoyens.

SEANCE PLENIERE DE LA FONDATION PRO HELVETIA

Le Conseil de la Fondation de pro Helvetia a siégé, à Zurich, sous la direction de M. Michael Stettler, de Steffisbourg, président. Le Conseil a rappelé la mémoire de M. Hans Dietiker, qui, peu après son entrée au Conseil de Fondation est décédé en mai 1966. Il était président de l'Association suisse pour l'éducation des adultes. Après une courte rétrospective sur la première moitié de l'année administrative effectuée par le président, le Comité a émis son avis au sujet du rapport de la Commission Stocker en ce qui concerne les subventions accordées dans le domaine culturel. Enfin, le Conseil a accepté le programme de travail ainsi que le budget de la Fondation pour l'année 1967.

FETE EN L'HONNEUR DES ETRANGERS AYANT ACQUIS LA NATIONALITE SUISSE

La fête annuelle organisée en faveur des étrangers ayant acquis à Zurich la nationalité suisse s'est déroulée le 19 novembre. M. Widmer, président de la ville, a prononcé le discours de circonstance. Il a rappelé que depuis l'an dernier 182 étrangers avaient obtenu la naturalisation. Sur ce nombre 97 sont nés à l'étranger et 85 à Zurich. Les demandes de naturalisation sont beaucoup moins fréquentes qu'il y a quelques décennies. On en comptait un millier par année avant 1920. On constate, en ce qui concerne le total de la dernière année, que les requérants sont ainsi représentés quant à leur ancienne nationalité : 79 personnes originaires d'Italie, 59 d'Allemagne et 19 d'Autriche.

LES SUISSES SONT-ILS INTOLERANTS ?

« Notre peuple est intolérant. Les sociétés, les associations et les partis s'échauffent pour un rien et envoient une copie de leur lettre au Conseil fédéral. » C'est ce qu'a déclaré M. Guido Frei, directeur de la télévision suisse allemande, lors d'une conférence de presse qu'il a tenue à Zurich, en ce qui concerne la discussion au sujet des programmes pour 1967.

Les journalistes ont reproché notamment que les programmes pouvaient être qualifiés de gouvernemental et que les émissions manquaient souvent de courage. Les programmes de la politique intérieure paraissent fades, en comparaison avec les programmes de politique extérieure.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVANI-SCHENK

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : 12 F. Etranger : 15 F
IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins. 46 - Cahors. — 61.146. — Dépôt légal : I-1967. — N° 1
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer,
adressez-vous au siège du journal.